



LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE DFSPIP DE L'ESSONNE (Suite)

Monsieur Le directeur,

Suite à notre lettre ouverte à votre attention du 5 février 2024, à la réunion que vous avez organisée en présence de tous vos cadres du milieu ouvert le 27 février 2024, à la réunion d'antenne du milieu ouvert du 7 mars, une nouvelle fois, une vingtaine de CPIP, syndiqués et non syndiqués du SPIP de l'Essonne, antenne milieu ouvert, se sont réunis ce jour.

Nous attendions une reconnaissance de nos difficultés au travers des actes forts de votre part pour nous soulager. Malgré nos propositions, rien n'a abouti, ou si peu...

Nous ne pouvons nous satisfaire de groupes de travail qui, en plus de nous mobiliser du temps, ne pourraient voir une modification de l'organisation au mieux en septembre 2024.

Or, c'est aujourd'hui que nous avons besoin d'être soulagés !

Alors, nous vous demandons, à nouveau, de prendre soin de votre équipe !

Même si un effort notable a pu être vu quant à la communication sur l'antenne, le fond n'a pas changé. Ceux qui ne sont pas déjà en arrêt de maladie continuent de s'épuiser.

C'est désormais avec insistance que nous vous renvoyons vos propos. **Nous souhaitons l'application du quota de 60 dossiers par CPIP, conformément au**

RPO. Nous refusons la culpabilisation de « l'armoire MEILHON ». Le manque d'effectif ne peut relever de la responsabilité des CPIP.

A défaut, nous vous demandons de prendre les mesures conservatoires suivantes :

1. Enquêtes : Délai minimum de 2 mois pour leur réalisation.
2. Priorité aux entretiens et rédaction des RIE **si possible.**
3. Arrêt des R59.
4. Suivi régulier de toutes les mesures à 2 mois.
5. Dossiers : Affectation des dossiers comportant **uniquement** toutes les pièces (fin des dossiers vides)
6. Tri des mails : Ne nous envoyer pour les formations que ce qui nous concerne, supprimer les doublons notamment pour les mails relatifs aux CAP...
7. Harmonisation des affectations entre les DPIP
8. Renvoyez vers les JAP les avis victimes relevant de leur seule compétence.
9. Diffusez le nombre d'heures de CRT crédité par les CPIP de l'antenne par mois.
10. Arrêt des groupes de travail : RPO, outils, violence, TIG collectif.
11. Arrêt des participations aux CPI.

De plus, nous souhaitons avoir les informations suivantes :

1. Quid des permanences pour les agents à temps partiel ?
2. Quid de la gestion des alarmes DDSE ?
3. Quid de la note concernant la rédaction obligatoire des entretiens de permanence ?

L'équipe souhaite la visite sur site du médecin de prévention au plus vite pour évaluer l'état des agents.

Nous sommes fatigués.

Les grandes phrases politiciennes ne suffisent pas à améliorer notre quotidien.

Nous attendons des actes forts et un réel soutien de notre hiérarchie dans ces moments difficiles.

Secrétariat local CGT SPIP 91, le 4 avril 2024